



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tuberculose bovine en Corse

CROPSAV

DRAAF de Corse

22 janvier

Tuberculose bovine en Corse

- Epidémiologie en Corse
- Mesures de gestion en filières bovine et porcine
- Indemnisation des porcs saisis à l'abattoir
- Mesures de gestion en filière caprine, nouvellement touchée

Epidémiologie en Corse

Foyers en Corse

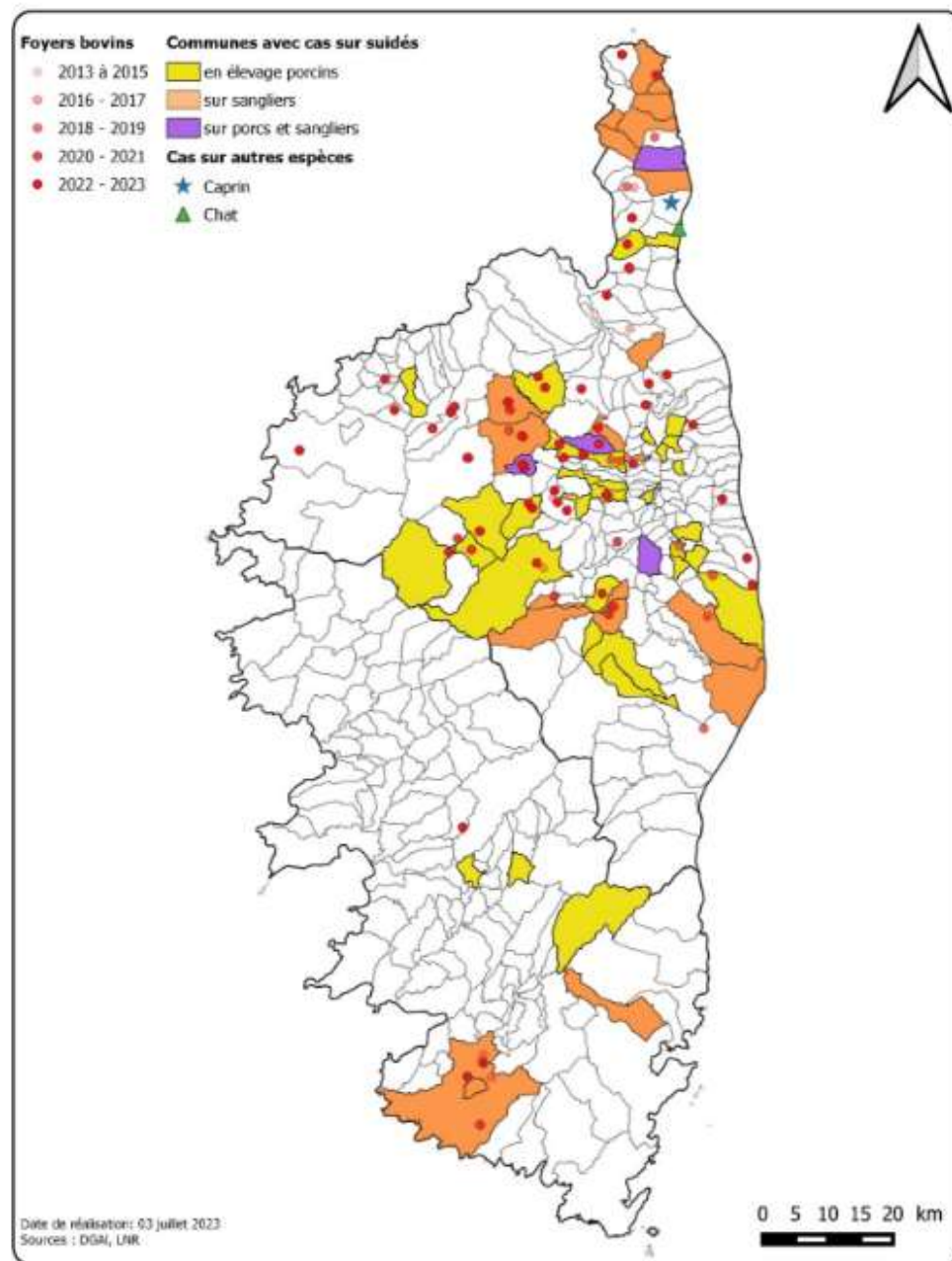
2A :

- 3 foyers bovins
- 4 foyers porcins

2B :

- 23 foyers bovins
- 32 foyers porcins
- 9 sangliers positifs
- 1 chat positif
- 1 foyer caprin

Cartographie des foyers de tuberculose en Corse



Mesures de gestion dans les filières bovine et porcine

Mesures de gestion en filière bovine

Surveillance en ZPR :

- Prélèvement interféron 1/3 ans
- Intradermotuberculation 2/3 ans
- Inspection post mortem en abattoir

Surveillance hors ZPR :

- Intradermotuberculation tous les 2 ans
- Inspection post mortem en abattoir

Gestion en cas de retour positif à la surveillance :

- Cheptel suspect : arrêté préfectoral de déclaration de mise sous surveillance
- Abattage diagnostique : prélèvement des ganglions (PCR, histologie, bactériologie)

Gestion en cas de retour positif suite à abattage diagnostique :

- Arrêté préfectoral de déclaration d'infection
- Abattage total ou partiel
- Indemnisation des abattages effectués sur ordre de l'administration

Efficacité du dépistage par interféron en Haute-Corse, mis en œuvre en 2021.

Année		2020	2021	2022	2023
Type de dépistage	IDS	1 APDI	2 APDI	2 APDI	1 APDI
	INF	Sans objet	Sans objet	10 APDI	<u>8 APDI</u>

=> Plus d'élevages sont confirmés infectés de tuberculose bovine dans le cadre du dépistage par interféron, alors que moins de cheptels et moins d'animaux sont dépistés par IFN que par IDS chaque année.

Mesures de gestion en filière porcine

Réglementation : pas de prophylaxie en élevage porcin

Surveillance :

- inspection post mortem en abattoir
- investigation lien épidémiologique avec un foyer bovin

Gestion en cas de retour positif à la surveillance :

- Cheptel suspect : arrêté préfectoral de déclaration de mise sous surveillance
- Abattage diagnostique : prélèvement des ganglions (PCR, histologie, bactériologie)

Gestion en cas de retour positif suite à abattage diagnostique :

- Arrêté préfectoral de déclaration d'infection
- Test de tous les reproducteurs (sérobuvard ou tube sec)
- Abattage des positifs
- Levée de l'APDI après 2 série de tests négatifs

Indemnisation des porcs saisis pour tuberculose

Barème porcins

	Types d'animaux	Coûts indemnisation/kg carcasse	Élevage BIO	Remarques
1	AOP charcuterie corse,	9,5 €/kg	% par rapport aux coûts d'indemnisation de ref A définir	Attestation de production en démarche AOP Pour bio : justificatif
2	Race Nustrale avec une reproduction maîtrisée en parcs	7,5 €/kg	% par rapport aux coûts d'indemnisation de ref A définir	Attestation d'adhésion au syndicat AOP. Pour bio : justificatif Plans en biosécurité ou attestation dépôt ODARC (AAP biosécurité)
3	Nés et élevés en Corse avec peu ou pas de reproduction maîtrisée	5,5 €/kg	% par rapport aux coûts d'indemnisation de ref A définir	Pour bio : justificatif Pas de parc Race non prise en compte
4	Porcs charcutiers du continent	3,5 €/kg		
	Porcelet	25 € pièce		
	Jeune reproducteur/cochette	En AOP : 450 € pièce Hors AOP : proposition : animal de 100 kg vif (prépubère) payé au prix de la boucherie soit 2,5 €/kg = 250 € pièce		

Les pertes de pro
être indemnisées

Indemnisation un
les exploitations e
sanitaire + format
effectuée

Mesures de gestion en filière caprine, nouvellement touchée

Contexte de la détection en filière caprine

Réglementation : jusqu'à présent, pas de prophylaxie de la tuberculose en élevage caprin

Détection :

- Foyer bovin avec un atelier caprin dans l'élevage : tests des caprins en lien épidémiologique
- Confirmation de l'infection de l'atelier caprin : 2 chèvres positives

Investigations en cours :

- 12 autres cheptels caprins en lien épidémiologique avec un foyer bovin ou porcin
- 3 cheptels caprins directement en lien avec le premier foyer caprin
- 1 868 animaux testés - 3 positifs IFNG, non confirmés au laboratoire.

Gestion du foyer :

- Expérimentation assainissement partiel
- Pasteurisation du lait

Evolution des mesure de gestion (à l'étude)

- Créer une campagne de surveillance pour les cheptels caprins
- Privilégier le test interféron (recommandation ANSES)
- Prioriser le dépistage des cheptels à risque :
 - Liens épidémiologique des foyers
 - Élevages mixtes bv-cp ou pc-cp
 - Élevages entourés de foyers déclarés
- Chiffrage proposé à la DGAL, en attente d'arbitrage
- Confirmation d'infection :
 - Pasteurisation du lait
 - Attente d'avis Anses sur le mode d'assainissement (en attendant, assainissement par abattage sélectif expérimental)

Barème caprins

	Types d'animaux	Coûts indemnisation/animal	Élevage BIO	Remarques
1	Chèvre corse en gestation	268 €	% par rapport aux coûts d'indemnisation de ref A définir	Données technico-économiques justifiant la production de lait Pour bio : justificatif
2	Chèvre corse en lactation	154 €	% par rapport aux coûts d'indemnisation de ref A définir	Données technico-économiques justifiant la production de lait Pour bio : justificatif
3	Renouvellement race corse	184 €	% par rapport aux coûts d'indemnisation de ref A définir	Pour bio : justificatif
4	Bouc corse adulte	Schéma de sélection : 250 €	Non concerné	Adhésion au schéma de sélection Facture d'achat du bouc
		Hors schéma : 100 €		

Les pertes de pro
être indemnisées

Conditions d'nde
formation biosécu

Indemnisation des caprins abattus par ordre de l'administration pour tuberculose

Merci de votre attention